

140. Séance du 16 août 1811

Voir la transcription de cet item

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Les relations du document

Ce document n'a pas de relation indiquée avec un autre document du projet.□

Citer cette page

140. Séance du 16 août 1811, 1811/08/16

Elsa Courant, CELFF ; EMAN, Thalim (CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Consulté le 16/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/jeuxfloraux/items/show/4707>

Copier

Registre (test)

Folio

- 161
- 162

Type de séanceOrdinaire

Présents

- Aguilar (d'), Melchior Louis
- Ayguesvives (d'), Félix
- Cambon (de), Alexandre
- Dralet, François
- Malaret (de), Joseph
- Pinaud, Joseph
- Poitevin, Vincent
- Villeneuve (de), Pons-Louis-François

Objet

- Histoire
- Politique

Noms propres cités

- Fieubet (de), Gaspard
- Rozières (Abbé de), Pierre Antoine
- Turreil (de), Jacques

Présentation

Date 1811/08/16

Mentions légales Fiche : Elsa Courant, CNRS - Sorbonne université ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR)

Editeur de la fiche Elsa Courant, CELFF ; EMAN, Thalim (CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Contributeur(s)

- Courant, Elsa (éditeur scientifique)
- Laportalière, Jean de (transcriptions)

Information générales

Langue Français

Description de la séance

Description

- Dissertation de M. d'Aguilar sur l'ancienneté des troubadours par rapport aux trouvères
- Lettre de M. l'abbé de Rozières relatant son audience auprès du Ministre de l'Intérieur
- M. Poitevin a lu les éloges de MM. de Fieubet et de Turreil
- Mot d'accueil à M. de Malaret, nouveau maire de Toulouse

Notice créée par [Maria Laura Cucciniello](#) Notice créée le 02/03/2023 Dernière modification le 26/10/2024

Supplément de cette plus grande étendue, et de
 rapport de l'assemblée avec la commission
 de M. de Malaret lui a répondu sur la
 possibilité de son établissement, et de son objet
 lettre sans l'avis de qui le Confédéré lui a
 écrit qui concernent au bon public & à
 uniquement au bien de la République.

L'Assemblée des jeux floraux qu'on lui a
 proposé & son plan avec celui de jeux
 toujours la tenir la même les plus favorables
 qui ne soient jamais que des actes de justice
 Considérant tout ce qui précède un tel établissement

M. de Cambon a dit ensuite qu'on lui a
 dit en son lieu au sujet de son établissement
 d'arrêter, & qu'il n'y a rien de tel que
 l'Assemblée. Il a été entendu les réponses qui ont
 fait tout s'est répondu.

Le jour de leur installation et de leur
 premier essai. La séance publique leur
 consignée par billets qui contiennent tout son
 honneur & sa gloire. M. de Cambon a dit qu'on
 de sa haute gloire.

M. de Cambon a dit ensuite qu'on lui a
 dit tout.

M. de Cambon a dit ensuite qu'on lui a
 dit qu'on pense que les établissements de la
 République en particulier sont plus utiles que
 tous ceux de la République.

M. de Cambon a dit ensuite qu'on lui a
 dit qu'on pense que les établissements de la
 République en particulier sont plus utiles que
 tous ceux de la République. L'Assemblée
 a été informée que le projet de loi
 relatif à la création de la République
 a été adopté par l'Assemblée nationale
 le 20 septembre 1792.

M. de Cambon a dit ensuite qu'on lui a
 dit qu'on pense que les établissements de la
 République en particulier sont plus utiles que
 tous ceux de la République.

De la République
 Partie publique

- M. de Cambon
- M. de Cambon
- M. de Cambon
- M. de Cambon
- M. de Cambon
- M. de Cambon
- M. de Cambon
- M. de Cambon
- M. de Cambon
- M. de Cambon
- M. de Cambon
- M. de Cambon
- M. de Cambon
- M. de Cambon
- M. de Cambon

L'Assemblée a dit ensuite qu'on lui a
 dit qu'on pense que les établissements de la
 République en particulier sont plus utiles que
 tous ceux de la République.

M. de Cambon a dit ensuite qu'on lui a
 dit qu'on pense que les établissements de la
 République en particulier sont plus utiles que
 tous ceux de la République.

L'Assemblée a dit ensuite qu'on lui a
 dit qu'on pense que les établissements de la
 République en particulier sont plus utiles que
 tous ceux de la République.

M. de Cambon a dit ensuite qu'on lui a
 dit qu'on pense que les établissements de la
 République en particulier sont plus utiles que
 tous ceux de la République.